

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : PRU La Savine : participation départementale à la requalification de la "Petite Savine" à Marseille 15ème par la Logirem

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre de la convention ANRU « La Savine », pour la restructuration de l'ensemble « La Petite Savine » à Marseille 15^{ème} par la Logirem, une subvention de 1 575 000 € sur une dépense subventionnable de 10 937 904 €.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2013-16020N dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**